

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le jeudi 23 novembre 2006

### COTISATIONS GOUVERNEMENTALES EN 2007 ENFIN, UNE VRAIE BAISSÉ POUR LES EMPLOYEURS!

Dans la jungle des cotisations gouvernementales, il faut ouvrir l'œil, et le bon! Cet univers est si complexe qu'un chat en perd ses petits. Parfois, une baisse annoncée en grande fanfare pour une cotisation ne fait que changer le mal de place en cachant une hausse similaire ailleurs. D'où l'importance du rôle de chien de garde que joue le CPQ afin de vous donner l'heure juste et de faire pression pour diminuer les coûts de la main-d'œuvre.

L'an dernier, la baisse du taux de cotisation à l'assurance-emploi a été compensée par l'établissement d'un taux de cotisation à l'assurance parentale plus élevé que celui implicite pour les entreprises hors Québec. De fait, même si le taux combiné demeurerait inchangé par rapport à 2005, les entreprises ont vu le total de leurs contributions augmenter en raison d'une hausse du maximum assurable pour l'assurance parentale qui passait de 39 000 \$ à 57 000 \$.

Cette année, dès janvier 2007, les employeurs du Québec seront quittes pour une vraie baisse de leur taux de cotisation combiné à l'assurance-emploi et à l'assurance parentale. En effet, ce dernier baissera réellement puisque que le taux de cotisation à l'assurance-emploi diminuera de 0,10 \$ tandis que la contribution à l'assurance parentale demeurera inchangée. Toutefois, cette baisse du taux combiné sera temporisée par le fait que le maximum assurable pour 2007 passera de 39 000 \$ à 40 000 \$ pour l'assurance-emploi et de 57 000 \$ à 59 000 \$ pour l'assurance parentale. Malgré tout, le résultat net sera favorable aux employeurs.

Comme le démontre le tableau suivant, ces derniers jouiront d'une baisse significative du taux de cotisation tant pour les entreprises du Québec que celles hors Québec.

#### ENTREPRISES DU QUÉBEC

	2005		2006		2007	
	Employeurs	Employés	Employeurs	Employés	Employeurs	Employés
Assurance-emploi	2,73	1,95	2,14	1,53	2,04	1,46
Assurance parentale	Inclus dans AE	Inclus dans AE	0,583	0,416	0,583	0,416
<b>Total</b>	2,73	1,95	2,723	1,946	2,623	1,876

## ENTREPRISES HORS QUÉBEC

	2005		2006		2007	
	Employeurs	Employés	Employeurs	Employés	Employeurs	Employés
Assurance-emploi	2,73	1,95	2,62	1,87	2,52	1,80
Assurance parentale	Inclus dans AE	Inclus dans AE	Inclus dans AE	Inclus dans AE	Inclus dans AE	Inclus dans AE
<b>Total</b>	2,73	1,95	2,62	1,87	2,52	1,80

Cette baisse, même modeste, contribuera à l'amélioration de la compétitivité de notre main-d'œuvre. Cela constitue, en ce sens, un pas dans la bonne direction qui mérite d'être souligné.

### **Le CPQ revendique plus de souplesse dans la détermination des taux**

On peut toujours compter sur les gouvernements pour compliquer les choses. En matière de détermination des taux de cotisations gouvernementales, c'est particulièrement vrai.

C'est la Commission de l'assurance-emploi qui, en vertu de son mandat conféré par la loi, fixe le taux de cotisation à l'assurance-emploi. La Commission est un organisme tripartite composé de représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est nommément consulté par la Commission dans le cadre de la fixation du taux.

Cette année encore, le CPQ a fait valoir à la Commission que le processus de détermination du taux est très restrictif et ne présente aucun degré de liberté à l'actuaire en chef, qui est ainsi condamné à effectuer un calcul mathématique. Plus spécifiquement, la loi oblige ce dernier à prendre en compte, dans ses calculs, les prévisions économiques fournies par le ministère des Finances. Or, ces dernières font preuve d'un biais prononcé en faveur d'une création de surplus budgétaires. De plus, la loi oblige également l'actuaire en chef à prévoir des taux de cotisation qui se situent au niveau des paiements anticipés sans tenir compte des surplus accumulés. Elle conditionne également le calcul pour que le taux ne puisse varier de plus de 0,15 % par rapport au taux fixé l'année précédente.

Dans ces conditions, il suffit de fournir à l'actuaire en chef des prévisions conservatrices, comme ce fut le cas dans le passé et l'an dernier pour continuer de générer des surplus à l'assurance-emploi, qui continueront à grossir les revenus généraux du gouvernement.

Parce qu'il mine la crédibilité du régime lui-même, le CPQ demande que le processus de détermination des taux à l'assurance-emploi soit revu. Le CPQ a réitéré aussi sa demande à l'effet de revoir les modalités du programme d'assurance-emploi afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins de la main-d'œuvre et des entreprises qui émanent des nouvelles réalités du marché du travail.

Au CPQ, notre mission première consiste à aider les employeurs et les entreprises à croître en rendant la rémunération globale du Québec plus compétitive. Une main-d'œuvre plus compétitive sera à l'avantage de tous, car c'est un aller simple pour la prospérité. Cet argument est un message clé que le CPQ martèle pour vous sur toutes les tribunes et, surtout, auprès des différents paliers de gouvernement. La plate-forme 2007-2009 du CPQ, qui sera dévoilée d'ici la fin du mois de février 2007, au plus tard, mettra d'ailleurs beaucoup sur ce thème porteur qui repose sur le gros bon sens.